

La CFDT, première organisation syndicale aux dernières élections professionnelles dans la plupart des EPIC de l'Energie, souhaite interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur la situation de ces organismes.

ÉNERGIE LES EPIC, UN ROLE CENTRAL A PRÉSERVER

Les EPIC sont au centre de la politique énergétique française. L'Etat leur confie des rôles de plus en plus étendus qu'ils risquent de ne pas pouvoir remplir si celui-ci ne leur en donne pas les moyens.

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES MINES ET DE LA MÉTALLIBGI

Tel : 01 56 41 50 70 Fax :01 56 41 50 96 Mail : mines-metallurgie @fgmm.cfdt.fi www.fgmm.cfdt.fi



FÉDÉRATIOI CHIMIE ÉNERGI

Tél.: 01 56 41 53 00 Fax: 01 56 41 53 01 Mail: fce@fce.cfdt.fr



QUI SONT LES EPIC DU DOMAINE DE L'ÉNERGIE ?

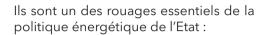
es EPIC (Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial) sont des organismes publics exerçant une activité de nature industrielle et/ou commerciale dont les salariés ne sont pas fonctionnaires (contrats de droit privé). Ils bénéficient cependant d'une dotation budgétaire annuelle de l'Etat qui assure leur indépendance et leur permet de développer leurs missions de recherche, d'expertise et d'accompagnement de la société dans la transition énergétique.

Les 7 principaux EPIC dans le domaine de l'Energie sont :

- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie)
- ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs)
- BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
- CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives)
- IFP Energies nouvelles (Institut Français du Pétrole et des Energies Nouvelles)
- INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques)
- IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)

Ils regroupent environ 25 000 salariés de haut niveau scientifique.





QUELS SONT LEURS RÔLES ?

▶ Ils sont partie prenante du développement de secteurs industriels majeurs liés à l'énergie (nucléaire, pétrole et gaz,

énergies renouvelables, automobile, bâtiment...) au travers d'études et de recherches, de créations de filiales. Celles-ci peuvent prendre leur indépendance et devenir des entreprises majeures du secteur (AREVA a été créé par le CEA, TECHNIP par IFPEN, ...)

- Le CEA est à l'origine du parc nucléaire français. Il intervient dans de nombreux autres domaines dans lesquels il a créé près de 200 start-up.
- Les filiales d'IFPEN représentent 2800 emplois et 1,2 milliards € de chiffre d'affaire dont 90% à l'export.
- Le BRGM a structuré le domaine de la géothermie en France avec ses deux filiales d'ingénierie et d'application industrielle (Géothermie Bouillante fournit 7% des besoins électriques de Guadeloupe).

A ce titre, ils jouent un rôle de passerelle entre la recherche fondamentale et l'industrie au travers de la recherche appliquée et de l'innovation.

- Le CEA et l'IFPEN se classent régulièrement parmi les 100 premières entreprises mondiales au classement Reuters des entreprises les plus innovantes.
- L'IFPEN est le 2^{ème} bailleur de licences au monde pour les procédés de raffinage. Il est le principal centre de recherche publiques français dans le domaine des moteurs.
- ▶ Ils sont le bras armé de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique de transition énergétique.
 - L'ADEME coordonne au travers ses programmes le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, la promotion de l'efficacité énergétique, la lutte contre la pollution de l'air,...
 - L'IFPEN, le CEA et le BRGM participent au travers de leurs travaux de recherche et d'innovation au développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biocarburants de 2ème génération,...) et des modes de transports propres (véhicules électriques)
- ▶ Certains assurent également une mission de service public de gestion des déchets :
 - L'ANDRA est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France, issus de l'industrie électronucléaire, du secteur médical, de la recherche et des activités militaires.
 - L'INERIS assure une expertise nationale et européenne au service de l'évolution de la réglementation.
- ▶ Ils ont un rôle d'expertise scientifique et technique pour les pouvoirs publics ou pour des autorités administratives indépendantes, notamment dans la gestion des risques :











- L'IRSN sur la sûreté nucléaire et la radioprotection, en s'appuyant sur une recherche pour l'expertise de demain.
- Le BRGM sur la police de l'eau et les risques après-mine.
- L'INERIS sur les risques industriels.
- ▶ Ils participent activement à l'information du public et des collectivités locales :
 - L'ADEME sensibilise le grand public sur les économies d'énergie et accompagne, via les Espaces Info Energie, les particuliers dans leurs travaux.
 - L'IRSN a un accord de coopération depuis presque quinze ans avec l'association nationale des commissions et des comités locaux d'information placés autour des installations nucléaires.
 - le BRGM, l'INERIS et l'IRSN ont signé solennellement une charte de l'ouverture à la société avec 4 autres établissements publics et l'ANDRA mène une politique active dans ce sens.
- Ils ont une mission de formation initiale ou continue :
 - L'ensemble des organismes accueille plus de 1500 thésards et post-doc.
 - IFPSchool (école d'application) forme environ 500 étudiants par an aux métiers de l'énergie et IFP Training (formation continue) 15000 professionnels déjà en activité.
 - BRGM Campus inclut l'Ecole Nationale d'Application des Géosciences et un module de Formation Professionnelle Continue.
 - L'IRSN délivre des formations qualifiantes en radioprotection et est un des acteurs majeurs de l'ENSTTI, organisme européen de formation en sûreté nucléaire.
- Ils contribuent au rayonnement scientifique et technique de la France par leur représentation institutionnelle dans des organismes nationaux et internationaux (AIEA, AIE, Union européenne, sociétés savantes, ...), leurs publications scientifiques et leur participation aux programmes internationaux et européens :
 - 3 prix Nobel (2 de physique au CEA, 1 de chimie à IFPEN).
 - Environ 6000 publications annuelles sur l'ensemble des organismes.

COMMENT S'EFFECTUE LEUR FINANCEMENT?

Leur financement est mixte, fondé :

- pour partie sur une dotation de l'Etat ;
- pour partie sur d'autres subventions publiques (financement des appels à projet français ou européens, fonds régionaux, subventions de collectivités locales, subventions des Agences de l'Eau...);
- pour partie sur des ressources de natures commerciales : redevances sur les produits de la

recherche, dividendes des filiales, prestations d'expertise, de recherche ou de formation;

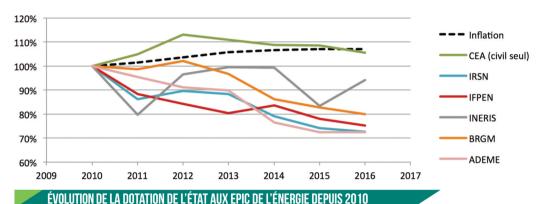
• et pour certains par une contribution des industriels du secteur.





Tandis que leurs missions s'élargissent, les dotations de l'Etat de la plupart des EPIC de l'énergie sont en baisse.

DES ORGANISMES MENACÉS D'ASPHYXIE



Ces baisses de dotation se traduisent par des tensions sur l'emploi, sur les budgets de fonctionnement et plus encore sur les budgets d'investissement qui représentent la préparation de l'avenir. Elles mettent en péril l'indépendance de ces organismes ainsi que la qualité de leurs expertises. La contrainte budgétaire comme le manque de constance de l'Etat entraînent une vraie difficulté à remplir l'intégralité des missions qui leurs sont assignées, et notamment celles qui demandent un effort de recherche dans la durée. Or, pour mener à bien leurs missions, les EPIC ont besoin de visibilité sur le long terme de la part d'un Etat prêt à assumer son rôle.

Si aujourd'hui, la programmation pluriannuelle s'effectue généralement pour ces organismes sous forme d'un Plan Moyen-Long Terme (le plus souvent sur 15 ans) traduit en Contrats d'Objectifs et de Performance (sur 3 à 5 ans), aucune garantie de financement de l'Etat n'accompagne ces objectifs. De plus, l'Etat limite les effectifs des EPIC en fixant des « plafonds d'emplois » à ne pas dépasser.

Dans le contexte de la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat et de la loi sur la transition énergétique pour laquelle ils jouent un rôle essentiel, la CFDT demande une augmentation des dotations publiques aux EPIC du secteur de l'Energie et un engagement pluriannuel de l'Etat, sur la durée des contrats d'objectifs, afin que ces établissements puissent remplir les nombreuses missions qui leur sont confiées.



Elle demande également que des outils de gouvernance plus transparents soient mis en place pour associer les parties prenantes à la définition des priorités et au partage des travaux financés par les fonds publics.

